

Villeneuve de la Raho, Le 12 Juillet 2007

- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier
- 179 rue de l'Espérou
- 34093 Cedex 5

à l'attention du **Conseil d'Administration de l'ENSAM**

ref. : PV du CA du 31 MAI 2007
objet : une réponse à l'article 7-2 et à diverses autres choses

Mesdames et Messieurs les membres du CA,

La lecture du PV du CA du 31 Mai 2007 appelle de ma part ces quelques remarques, notamment sur l'article 7.2. Un long développement (rappelé in-extenso ci-dessous) a été consacré à cette question, qui pourrait laisser croire que ma requête est « une demande personnelle avant tout destinée à servir mes intérêts, et pourquoi pas pour simple convenance personnelle », et qui m'amène de ce fait à y apporter une réponse détaillée (présentée à la suite) suivie d'une conclusion plus synthétique.

7-2 - Responsabilité des studios d'architecture.

- Alain Marty, souhaite que soit mise en discussion la décision prise lors du CA 30/07/2003, qui ne permet qu'aux architectes recrutés dans le Champ TPCAU d'être responsables de studio. Alain Marty pense que cette décision est limitative et souhaite que tout enseignant [REPONSE 1] puisse faire une proposition d'enseignement en studio quel que soit son champ de recrutement et, de fait, assurer la responsabilité d'un studio d'architecture.

- Elodie Nourrigat indique que ce sujet a plusieurs fois été évoqué en bureau du CA et expose les raisons pour lesquelles elle n'est pas favorable à ce changement.

- Tout d'abord cela pose la question même du champ de recrutement. Lorsqu'un enseignant est recruté, que ce soit en tant que titulaire ou qu'associé, il l'est d'après un profil de poste et pour des enseignements spécifiques. Ainsi, si une fois recrutés tous les enseignants changent de missions [REPONSE 2] selon leur volonté [REPONSE 3], cela peut aboutir à une gestion très complexe des enseignants de l'école.

- Par exemple, si un enseignant recruté dans un champ autre que TPCAU fait les heures de son contrat en studio d'architecture, cela pose deux problèmes. Le premier est celui de savoir qui fait les heures d'enseignement pour lesquelles il a été recruté [REPONSE 4], le second est que fait l'enseignant TPCAU recruté pour enseigner en atelier? [REPONSE 5]. Donc, en termes de gestion du personnel et des charges d'enseignement, cette résolution est complexe à remettre en cause. Par ailleurs cela signifierait que tout le monde [REPONSE 6] peut tout faire [REPONSE 7] et cela serait peut-être la porte ouverte à de graves problèmes pédagogiques [REPONSE 8].

- Elodie Nourrigat dit que cette résolution n'empêche pas les enseignants autres que TPCAU de prendre part au studio d'architecture. Alain Marty lui-même intervient dans un studio de S8. Cette décision n'implique que la question de la responsabilité. [REPONSE 9]

- Arnaud de Bussière dit qu'il comprend tout à fait les propos d'Alain Marty, que lui même a milité dans ce sens les années passées, mais par ailleurs il a indiqué dès le premier CA qu'il ne souhaitait pas que les membres du CA prennent des décisions ayant pour objectif de servir les intérêts des administrateurs. (Décision entérinée par un vote au CA du 29 mars 2007). [REPONSE 10]

- Valérie Ruiz ne comprend pas pourquoi cela devrait être remis en cause. Il semble tout à fait normal qu'un enseignant recruté en TPCAU ait la responsabilité de studio. Elle dit que dans le service de la scolarité elle voit régulièrement de nombreux enseignants venant de champs différents travailler ensemble. Il n'est donc pas impossible de participer à un studio et ce quel que soit son champ de recrutement. Elle trouve au contraire que cela permet de proposer des projets communs. [REPONSE 11]

- Jean Leccia, dit qu'il est contre cette modification et que, pour lui seul un architecte peut avoir la responsabilité d'un studio. Il expose que par ailleurs cela serait tout à fait nuisible à une volonté d'ouverture des ateliers à l'interdisciplinarité, le risque étant de voir les studios se refermer sur eux même. [REPONSE 12]

- Thierry Verdier explique qu'effectivement les recrutements se font par champ disciplinaire tant pour les postes d'associés que pour les postes de titulaire. Le recrutement se fait sur un besoin et qu'au fil du temps ces besoins évoluent. Il est donc possible pour un enseignant qui a les conditions de diplômes requis de demander à enseigner dans un autre champ ou de demander un changement de champ disciplinaire. Toutefois cela ne peut se faire que par nécessité de service, c'est-à-dire si certains enseignements sont déficitaires et d'autres pléthoriques. Il convient alors aux instances (locales et parfois nationales) de se prononcer. [REPONSE 13]

- Alain Marty souhaite néanmoins pouvoir remettre en cause cette décision et indique que dans ces conditions, il souhaite renoncer à la responsabilité d'un studio (pour l'année prochaine) d'architecture qui

lui a été confié en formation professionnelle continue, puisqu'il ne peut pas avoir la responsabilité d'un studio en filière initiale. [REPONSE 14]

- Elodie Nourrigat fait remarquer que les gens se focalisent exclusivement sur les studios d'architecture, alors qu'on aurait tout à gagner à mettre en avant des spécificités de certains enseignants, et de fait de valoriser leur enseignement, ce qui amènerait à donner corps à des enseignements qui aujourd'hui n'ont pas la mise en valeur qu'ils méritent. Ceci permettrait de donner une véritable place à des enseignements tels que l'architecture navale, le design, l'informatique... [REPONSE 15]

- Elodie Nourrigat signifie qu'un travail sur l'évaluation des enseignements serait vraiment nécessaire à mettre en place. Cela est un travail du conseil d'administration. Aujourd'hui seule Valérie Ruiz a commencé à travailler sur le sujet en se renseignant auprès des autres écoles sur leurs modalités. Une synthèse de ses recherches va être transmise aux membres du CA. Elodie Nourrigat la remercie pour l'initiative de ce travail. [REPONSE 16]

- Arnaud de Bussière souhaite que soit rappelé à la CP les objectifs donnés par le CA et ce pourquoi ils ont été nommés. Elodie Nourrigat rappelle que des réunions de synthèses avec les responsables des commissions ont été mises en place. Elles ont pour but de faire un point sur l'avancement entre les enseignants élus au CA et les commissions. Elle regrette que les enseignants du CA ne soient pas venus lors de la première réunion car tous les objectifs ont été rappelés et les commissions travaillent dans l'esprit qui a été donné par le CA. Alain Marty fait remarquer que certains membres ne sont pas sur Montpellier et qu'il n'est pas toujours pas possible d'être présent. [REPONSE 17]»

Voici donc le détail de mes réponses et remarques :

- 1) NON j'ai dit : tout architecte ayant une expérience en architecture, ce n'est pas la même chose !
- 2) NON j'ai dit : proposent des changements, ce n'est pas la même chose !
- 3) NON j'ai dit : leurs projets et leurs parcours, ce n'est pas la même chose !
- 4) tout fait d'accord, cela ne doit pas nuire à l'enseignement dont ils ont la charge et/ou induire des vacances couteuses ; concernant l'informatique, je suis à votre disposition pour montrer que cela n'aurait aucune incidence sur l'enseignement dont j'ai la charge et sur les vacances induites.
- 5) Enseignants MAA recrutés pour quoi faire, par qui, sur quel critère, sur quel projet ? et pourquoi pas un titulaire qui remplirait les conditions ? est-il si naturel de confier la responsabilité d'un atelier à un vacataire architecte, quelle que soit la qualité probable d'un certain nombre d'entre eux ? il est permis d'en discuter, non ? A moins qu'il n'y ait aucune voie hors des réseaux !
- 6) NON j'ai dit : tout architecte ayant une expérience en architecture, ce n'est pas la même chose !
- 7) NON j'ai dit : peut tout proposer ... et se voir éventuellement refuser, ce n'est pas la même chose !
- 8) NON à condition de ne pas interpréter de travers le demande d'ouverture
- 9) les enseignants non TPCAU ont-ils vraiment besoin de tuteurs TPCAU pour contribuer avec leur langage propre et sous la forme de leur choix à la formation de futurs architectes ?
- 10) Les propos « généreux » d'Arnaud de Bussière n'engagent que lui, et la décision prise précisément par le CA (les mots ont un sens précis) n'est pas incompatible avec une demande dont l'objectif n'est pas de servir mes intérêts, mais de servir l'école tout simplement !
- 11) on est bien d'accord, Valérie, mais la question est-elle vraiment là ?
- 12) on est bien d'accord, Jean, seul un architecte peut avoir la responsabilité d'un studio, et on peut aller plus loin, le titre d'architecte n'est pas suffisant, il faut également qu'il y ait un projet et qu'il soit acceptable sur les plans pédagogique, administratif et financier. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, je n'ai jamais dit ça !
- 13) ce rappel est utile et on est bien d'accord. A ma connaissance, aucun texte officiel n'interdit à un enseignant de demander la responsabilité d'un atelier, pour peu que la demande soit recevable sur les plans pédagogique, administratif et financier. La décision du CA était une « manipulation » !
- 14) Faut-il en conclure qu'il y a deux poids et deux mesures pour les formations initiale et continue ?
- 15) Ces « gens » dont il est question ont constaté que les enseignements hors des studios sont la plupart du temps traités comme portion congrue ; il suffit de voir comment les optionnels et les workshops (Infographie entr'autres) ont tout dernièrement été « évacués sans la moindre discussion » ! Ces « gens-là » finissent donc par « focaliser » sur l'outil qui leur permettraient de rendre plus lisible les enseignements qu'ils portent et d'en garder la maîtrise ; l'atelier ! Il ne reste plus qu'à espérer que les « parcours personnels » récemment mis en place apporteront une bonne réponse à ces vœux et à veiller à ce qu'ils ne soient pas « évacués sans discussion » par des « gens » qui n'ont pas toujours la compétence pour en juger.
- 16) c'était le premier point de ma profession de foi (Février 2007) et c'est un travail que le CA doit engager sans plus tarder. J'ai fait des propositions en ce sens.
- 17) c'est un vrai problème, les commissions sont programmées tout au long de la semaine et deviennent ingérables pour tout le monde et particulièrement pour ceux qui résident loin. Je propose depuis longtemps d'en regrouper le plus possible sur une après-midi toutes les semaines, ce qui dégagerait environ 8 séances de 2h par mois, sans aucun recouvrement et plus facilement

gérable par les étudiants, enseignants et administratifs. Et si ce n'est vraiment pas possible, il faut alors prévoir un retour d'information systématique en séances du CA par les responsables des commissions, afin d'éviter les effets de couloir et certaines distorsions. Ce temps passé sur les problèmes pédagogiques vaudra bien celui passé à traiter des points peut-être moins importants.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le compte rendu de ma demande et la longue réponse qui lui est faite laissent croire qu'il ne s'agit que d'une demande isolée avant tout destinée à servir des convenances personnelles. J'espère avoir apporté un autre éclairage et je terminerai de façon plus synthétique en précisant :

1. que cette demande est effectivement une affaire personnelle, j'ai fourni aux CA toutes les pièces écrites (apparemment non diffusées) qui rappellent le « caractère manipulateur » de la toute dernière décision de fin de séance prise par le CA du 30 Juillet 2003. Le responsable de ce CA n'en disconvient même pas quand il m'avoue dans un sourire dont il a le secret : « je suis content que tu comprennes maintenant les véritables raisons de cette décision ... ». Je m'arrêterai là, et c'est cette manipulation que je veux d'abord remettre en mémoire et dénoncer !
2. que cette demande dépasse mon problème personnel, qu'il s'agit d'un problème de fond. Je vous renvoie aux 5 points de la profession de foi que j'ai faite avant les dernières élections au CA, pour ne pas allonger le présent texte. Je suis au CA pour faire avancer ce projet, dans le respect de toutes les autres sensibilités.
3. et que c'est comme architecte pratiquant l'architecture depuis 34 ans, et non comme informaticien (que je ne suis pas), que je contribue depuis 18 ans à l'enseignement de futurs architectes. Il est quand même étonnant que ma formation initiale d'ingénieur centralien puisse être considérée comme une « tare », et que « l'expérience d'architecte » que j'ai pu développer sur les outils de l'informatique soit de nature à m'enlever toute capacité à enseigner la conception en architecture. Je sais que Mies Van der Rohe disait « Moins c'est plus », mais il y a quand même des limites !

Enfin il a été dit ici et là que je souhaitais démissionner du CA. C'est exact, j'y ai fortement pensé. Je considère en effet comme préjudiciables au bon fonctionnement de l'école :

- la tendance du CA au report de toute réflexion pédagogique un peu approfondie sur les Commissions et les Départements, ce qui provoque des effets de couloir qui pourraient avoir tendance à favoriser (je suis prudent !) certains réseaux relationnels, au détriment d'une réflexion de fond assurée d'un minimum d'indépendance ; il doit y avoir une réelle collaboration CA/CP, pas une simple délégation.

- la tendance de certains à considérer leurs points de vue comme étant exclusifs de tous les autres. On peut faire rêver les étudiants sur les images de Jean Nouvel, Franck O.Ghery ou Zaha Hadid, et fabriquer les futurs faiseurs d'images enveloppées dans du papier concept. Pendant ce temps d'autres approches restent confinées au placard. *Pendant ce temps les étudiants de la HMONP tombent des nues...*

- la tendance très nette à considérer qu'il existe deux types d'enseignants titulaires dans une école d'architecture : les architectes du champ TCPAU qui seraient issus d'un concours très difficile, voire prestigieux, et tous les autres, architectes ou pas, qui seraient issus d'un concours bien plus facile, voire donné ; les premiers auraient tous les droits de décider de tout ce qui touche à la pédagogie, y compris dans les domaines où ils ne peuvent revendiquer la moindre compétence ; et les seconds auraient à se contenter d'un rôle secondaire, de répondre « à la demande », taillables et corvéables à merci, interdits de toute conception en architecture, ce qui n'a pas échappé à certains étudiants qui trouvent « scandaleux » qu'on ose sortir de son rang et parler d'architecture en dehors des ateliers ;

- et puis enfin, pouvant faire ombre à ses réelles qualités d'organisation, de travail et de connaissance des dossiers, autant de qualités que je salue, la légère tendance de notre chère présidente à considérer ses opinions comme étant, de fait, celles du CA tout entier, à décider seule de ce qu'il convient de discuter en séance et de ce qui est hors sujet, une tendance qui pourrait à terme transformer le CA en simple chambre d'enregistrement de ce qui se décide ailleurs.

Je reste donc au CA pour lutter contre ces tendances, faire avancer le projet pour lequel je suppose avoir été élu, et loin des polémiques stériles, contribuer à une meilleure harmonie entre tant de volontés et d'ambitions divergentes. Je terminerai en appelant tout le monde à plus de modestie et à méditer cette phrase de Bergson : « *L'ambition dont on n'a pas le talent est un crime* ».

Je souhaite que cette réponse soit annexée au PV du CA du 12/07/2007.

Je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Alain Marty, ingénieur, architecte, enseignant à l'ENSAM

